

”Les personnes défavorisées”, Le Dossier : De l'accès au droit à l'exercice de la citoyenneté, Actes du colloque de Clermont-Ferrand des 24-25 septembre 2015, textes réunis par F. Faberon et A. Habrial, La Revue du Centre Michel de l'Hospital [édition électronique], 2017, n° 12, pp. 158-159

Agnès Roche

► **To cite this version:**

Agnès Roche. ”Les personnes défavorisées”, Le Dossier : De l'accès au droit à l'exercice de la citoyenneté, Actes du colloque de Clermont-Ferrand des 24-25 septembre 2015, textes réunis par F. Faberon et A. Habrial, La Revue du Centre Michel de l'Hospital [édition électronique], 2017, n° 12, pp. 158-159. La Revue du Centre Michel de l'Hospital - édition électronique, Centre Michel de l'Hospital CMH EA 4232, 2017, pp. 158-159. hal-01657212

HAL Id: hal-01657212

<https://hal.uca.fr/hal-01657212>

Submitted on 1 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PERSONNES DEFAVORISEES

Agnès **ROCHE**,

Maîtresse de conférences en sociologie,

Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital EA 4232, F-63000 Clermont-Ferrand, France

La pauvreté rurale est au cœur d'un travail de recherche que nous conduisons depuis 2011, dans le cadre d'un partenariat entre le Centre Michel de l'Hospital de l'Université Clermont Auvergne, le conseil départemental du Puy-de-Dôme et Mutualité sociale agricole. Il est important de s'intéresser à la pauvreté dans les campagnes alors que l'opinion semble se rallier à une image urbaine de la pauvreté. Dans ce travail, trois années ont été consacrées à une étude de terrain des campagnes du département du Puy-de-Dôme, en l'espèce les Combrailles, le Livradois, le Sancy, la Limagne. Cette recherche a donné lieu à publication (*Des vies de pauvres. Les classes populaires rurales dans la France d'aujourd'hui*, Presses Universitaires de Rennes, 2016). La méthodologie choisie est qualitative. Dans un premier temps, nous avons été observatrice lors des rendez-vous entre les travailleurs sociaux du conseil général devenu départemental ou de la mutualité sociale agricole et les usagers. Ce premier contact nous permettait de solliciter un entretien avec ces usagers, afin qu'ils nous racontent leur vie. Une centaine d'entretiens ont été conduits, avec le concours de sept étudiantes du master Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social, qui ont permis de retracer une centaine d'histoires de vies, des « vies de pauvres ». Ces récits témoignent des multiples difficultés quotidiennes des classes populaires rurales, et notamment de leurs difficultés d'accès au droit.

I. DES CATEGORIES DE PERSONNES VULNERABLES

Nous avons rencontré quatre catégories de personnes.

Une première catégorie est celle des *retraités modestes*. Nombre de retraités vivent avec très peu de ressources, même si le niveau de vie a singulièrement augmenté. S'il a été fait énormément de choses en matière de retraite, nous avons encore aujourd'hui nombre de retraités qui vivent avec uniquement le « minimum vieillesse ».

Une deuxième catégorie est celle des *jeunes vulnérables*. Ce sont des jeunes qui ont entre 18 et 30 ans, qui ont eu une trajectoire scolaire malheureuse, ont un très faible niveau de diplôme, et présentent d'importantes difficultés d'insertion, notamment professionnelles.

Une troisième catégorie concerne les agriculteurs en difficulté. La recherche a porté sur les zones rurales où notamment il y a beaucoup d'élevage. Ces zones sont en grande difficulté, surtout dans les territoires de moyenne montagne.

Une dernière catégorie regroupe les travailleurs pauvres et ceux que nous avons appelé « les éclopés de la vie ». Contrairement à ce que nous pensions initialement, il n'y a pas une différence fondamentale entre les gens qui sont des travailleurs pauvres et ceux qui ne travaillent pas pour diverses raisons (longue maladie, handicap, difficultés telles qu'elles ne peuvent pas travailler). En réalité, il y a un continuum entre ces catégories, entre le fait de travailler avec un tout petit revenu et de ne pas travailler parce qu'on ne peut pas.

Toutes les personnes que nous avons rencontrées appartiennent aux classes populaires fragilisées. Elles présentent des difficultés quant à leur accès au droit, qui est bien limité.

II. UN ACCES AU DROIT VULNERABILISE

L'accès au droit est fragilisé par la vulnérabilité des situations vécues. Cette vulnérabilité tient au peu de ressources des personnes. Ces différentes catégories que nous avons pu interroger lors de notre enquête ont une caractéristique commune : elles se situent sous le seuil de pauvreté. La faiblesse des ressources fait qu'il va être difficile de prendre conscience de l'étendue de ses droits.

Une autre constante réside dans des problèmes familiaux, pouvant être très lourds. Il peut s'agir de violences conjugales. L'enquête nous a mis en lien avec de nombreuses femmes victimes de telles violences. Incestes, viols, violences intrafamiliales se sont révélés à nous en très grand nombre.

Un autre élément tient à la faiblesse des ressources culturelles, et par là nous entendons l'absence de diplôme notamment. La pauvreté n'arrive pas à tout le monde contrairement à une idée largement répandue. La pauvreté ne touche pas tout le monde de façon homogène et surtout elle ne vise pas n'importe qui. Principalement, se trouvent concernées des personnes originaires de milieux sociaux défavorisés et peu diplômées. Les difficultés se cumulent et c'est là un élément très important pour comprendre le tableau général des situations de pauvreté vécues : peu de ressources économiques, peu de diplômes,

des problèmes familiaux, des ruptures familiales dans les trajectoires (par exemple des jeunes qui n'ont plus de relation avec leurs parents ou avec leurs frères et sœurs).

Ce cumul se traduit par un problème d'accès au droit et plus encore un problème d'accès aux droits au pluriel. Il n'est qu'à penser au logement. À la campagne, nombre de personnes peuvent être très mal logées. Nous avons été confrontées à des habitats très dégradés et un manque de connaissance des aides possibles pour l'amélioration de l'habitat. Comment ne pas penser également au RSA ? Alors que des personnes sont en très grandes difficultés, elles ne revendiquent pas leurs droits. Nous avons rencontrés des agriculteurs notamment en très grandes difficultés, vivant avec très peu de ressources et qui ne sollicitaient pas les aides dont ils pouvaient bénéficier, à l'instar du droit au RSA. Ils peuvent avoir le sentiment que ce droit ne peut pas leur être ouvert, considérant qu'il est réservé aux personnes sans domicile fixe et aux pauvres des villes qui seraient dans un dénuement total qu'ils ne connaissent pas en ce qu'ils ont un toit, un métier et des relations sociales, et il arrive aussi qu'ils ne veuillent pas le demander alors même qu'ils savent y avoir droit. Se considérant comme des travailleurs, ils peuvent vivre une telle demande comme une honte, une indignité. Travaillant beaucoup, il est pour eux inimaginable de demander l'ouverture de ce droit.

Comment améliorer le dispositif pour que les personnes accèdent mieux à leurs droits ? Notre recherche montre toute l'importance des travailleurs sociaux. Les assistantes sociales de la MSA ou du conseil départemental ont un rôle déterminant dans l'accès au droit pour les personnes les plus vulnérables. Elles écoutent, informent, expliquent, conseillent, et dans certains cas parviennent à convaincre les usagers qu'ils ont bel et bien droit de solliciter certaines aides et prestations.